

CACES®

Travail en hauteur

Habilitations électriques BT HT

AIPR

CATEC®

Secourisme

Amiante et risques chimiques



www.sp-forma.com

 Programme de formation

CACES® R483

Grue automotrice à flèche télescopique (peut être montée sur un mât-tour)
Catégorie B

Prérequis, publics, contenus, modalités et informations complémentaires de la formation



Au Programme...

 De 35 à 14 heures selon expérience de conduite



Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie
- Les types de grues mobiles
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues mobiles
- Déplacements des grues mobiles sur chantier
- Les risques liés à l'utilisation des grues mobiles
- Exploitation des grues mobiles
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des grues mobiles



Formation pratique

PRISE DE POSTE ET VÉRIFICATION

- Utilisation des documents
- Mise en configuration d'exploitation
- Vérifications : Etat de la grue mobile, de ses équipements et de ses contacts avec le sol - Fonctionnement des dispositifs de sécurité - Mise en place des protections dans les zones de danger - Adéquation de la grue
- Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues

CONDUITE ET MANŒUVRES

- Monter et descendre en sécurité et connaître la règle des 3 appuis
- Choisir un mouflage adapté à la manutention
- Vérifier le bon élingage d'une charge
- Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et combinés
- Prendre et déposer une charge en un endroit précis et visible
- Communiquer avec le chef de manœuvre, l'élingueur et le signaleur au moyen des gestes et signaux conventionnels
- Circuler avec une charge au crochet
- Communiquer par radio
- Utiliser correctement les aides à la conduite
- Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge

FIN DE POSTE - ENTRETIEN ET MAINTENANCE

- Mettre la grue mobile en position de hors service
- Effectuer les opérations d'entretien journalier
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements

EXAMEN CACES®

- Evaluation théorique (QCM)
- Evaluation pratique sur la catégorie concernée

Objectifs

- Appliquer la réglementation issue de la recommandation R483
- Appliquer les consignes de sécurité
- Effectuer l'entretien courant
- Conduire une grue mobile en sécurité selon la catégorie concernée.

Public

Futurs conducteurs ou conducteurs de grues mobiles de catégorie B

Pré-requis

- Être apte médicalement pour la conduite d'engins.
- Compréhension écrite et orale du français (A1).

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et exercices de mise en situation pratique sur l'engin concerné

Moyens techniques

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur et ressources multimédia.
Plateforme d'évolution pratique certifiée pour les tests CACES®.

Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage. Testeur certifié CACES®.

Modalités d'évaluation

- Les épreuves théoriques et pratiques de la manipulation de grues mobiles sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R483 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®). Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au **05 67 16 69 14** ou à **contact@sp-forma.com**

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT - [ATOUI CAP](#), qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de la certification CACES® R483 est à effectuer tous les 5 ans.